

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



BANQUE MONDIALE



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

MINISTÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU
DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CASAMANCE
(PDEC)

Marché : N° **SN-PDEC-237049-CS-INDV**

**CONDUITE DU PROCESSUS DE SÉLECTION DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES BÉNÉFICIAIRES DU
PROJET**

**RAPPORT DE LA RÉGION DE
KOLDA**

*Livrable 2 : Un rapport provisoire de sélection des collectivités territoriales à l'Unité de Préparation
du PDEC*

Équipe de consultants :

Dr Mamadou DIOP, consultant principal
Mme Ndèye Khady GOUDIABY, consultante associée
M. Mamadou Ndong TOURÊ, consultant associé
M. Ndiogou SAGNA, consultant associé

VERSION FINALE

Avril 2023

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES FIGURES	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
I. Introduction	4
I.1. Contexte et justification	4
I.2. Rappel des objectifs de la mission.....	5
I.3. Rappel des résultats attendus.....	6
II. Approche méthodologique.....	6
II.1. Phase préparatoire et de documentation.....	7
II.2. Phase de consultation et de collecte des données.....	9
II.3. Phase d'élaboration et de partage du rapport provisoire	12
III. Déroulement de la mission	12
III.1. La rencontre avec les autorités administratives	13
III.2. Les services techniques et Partenaires techniques et Financiers.....	14
III.3. Les maires et les secrétaires municipaux.....	17
IV. Limites et difficultés rencontrées.....	17
V. Principaux résultats de la mission	18
V.1. Choix des communes sur la base des principaux critères.....	18
D. Critère 4 : le cadre institutionnel de la participation, accès à l'information et engagement citoyen	19
E. Critère 5 : la fragilité / la vulnérabilité	19
F. Critère 6 : la sensibilité au genre	20
G. Critère 7 : la sensibilité aux changements climatiques et la manifestation de ses impacts	20
H. Critère 8 : l'existence ou non d'un plan de développement communal en cours de mise en œuvre.....	21
I. Critère 9 : la présence de partenaires techniques et financiers.....	21
V.2. Affinement des choix sur la base des critères de pondération.....	22
A. Critère de pondération 1 : poids démographique	22
B. Critère de pondération 2 : taille de la commune (nombre de villages).....	22
C. Critère de pondération 3 : potentialités naturelles.....	22
V.3. Facteurs importants à prendre en considération	23
VI. Listes des communes sélectionnées par département	24
VI.1. Les communes du département de Médina Yoro Foula.....	24
VI.2. Les communes du département de Vélingara	25
VI.3. Les communes du département de Kolda	25

VIII. Conclusion et recommandations.....	29
IX. Annexes :	31
1- Liste des personnes rencontrées.....	31
2- Carte administrative de la région de Kolda.....	32
3. Grille de notation des communes réadaptée	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Les communes du département de Médina Yoro Foula et leur rang	24
Tableau 2. Les communes du département de Vélingara et leur rang	25
Tableau 3. Les communes du département de Kolda et leur rang	27
Tableau 4. Liste provisoire par ordre de priorité des communes sur la base des premiers résultats	27

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Les différentes phases de la démarche méthodologique.....	6
Figure 2. Carte administrative de Kolda	13
Figure 3. Carte des sites protégés de la région de Kolda	23
Figure 4. Carte des communes proposées un enrôlement dans le PDEC	28

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANRAC	Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance
ARD	Agence Régional de Développement
CARITAS	ONG caritative chrétienne.
COMRECC	Comités régionaux sur les Changements climatiques
DEL	Développement Économique Local
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés
MCTADT	Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires
MYF	Médina Yoro Foula
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACASEN	Programme d'Appui aux Communes du Sénégal
PDC	Plan de Développement Communal

PDEC	Projet de Développement Économique de la Casamance
PPDC	Projet Pôle de Développement de la Casamance
PROGRES-LAIT	Programme Régional Energie Solaire et Chaîne de valeur Lait
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
ROM	Rapport d'Orientation Méthodologique
SES	Situation Économique et Sociale
SODAGRI	Société de Développement de l'Agriculture
SRPDT	Service Régional de la Planification du Développement Territorial
UGP	Unité de Gestion du Projet

I. Introduction

La région naturelle de la Casamance est considérée généralement comme l'un des principaux greniers du pays du fait de la diversité et de la fertilité de ses sols, de sa pluviométrie relativement abondante et de son climat adapté à la culture de diverses spéculations. Elle est composée de régions (Ziguinchor, Kolda, Sédhiou) parmi les moins prospères du pays selon le dernier recensement de 2013. En effet, les nombreuses potentialités naturelles dont dispose la Casamance, ne sont pas suffisamment valorisées du fait d'une foultitude de raisons dont la plus évidente est sans doute l'insécurité qui a découlé du conflit armé ayant sensiblement affecté les communautés dans un contexte exacerbé par les péjorations climatiques. Cette situation particulière, fait de la Casamance une zone privilégiée dans laquelle les autorités étatiques comptent faire la promotion du développement territorial grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de projets à fort impact économique et social afin d'en faire une des locomotives de la croissance et progrès social du pays. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet de Développement Économique de la Casamance (PDEC) qui a comme ambition d'améliorer le bien-être des communautés casamançaises, de raffermir davantage la cohésion sociale, de renforcer la résilience aux changements climatiques, mais aussi de réduire les iniquités et inégalités de genre à travers des interventions dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. C'est ainsi que ce rapport qui porte sur le processus d'identification des communes à enrôler dans le projet dans la région de Kolda, présente la démarche et les principaux résultats notamment les listes des communes.

I.1. Contexte et justification

Financé par la Banque mondiale et le Gouvernement du Sénégal afin de conforter, consolider et élargir l'intervention du Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC mis en œuvre entre 2014 et 2020), l'objectif du Projet de Développement Économique de la Casamance (PDEC) est de contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique des communes et des communautés en soutenant la gouvernance locale inclusive, la connectivité et les moyens de subsistance ruraux. Il s'agit ainsi de réaliser un certain nombre d'interventions dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. Pour y arriver et compte tenu du caractère relativement étendu de la zone d'intervention avec plus d'une centaine de collectivités territoriales, il est crucial pour le PDEC de choisir les communes dont les caractéristiques sont en étroite adéquation avec ses orientations ; d'où

la nécessité de conduire un processus inclusif et participatif de sélection des collectivités territoriales bénéficiaires du Projet dans la région de Kolda.

À ce titre, un travail dont la démarche méthodologique est présentée ci-dessous a permis de réaliser ce processus d'identification des communes qui devront être accompagnés par le PDEC. Ce faisant, en dehors du premier livrable relatif au rapport d'orientation méthodologique (ROM), il était attendu du consultant un rapport provisoire de sélection des collectivités territoriales à soumettre à l'Unité de Préparation du PDEC.

I.2. Rappel des objectifs de la mission

Tel que stipulé dans les Termes de Référence, il s'agissait pour le consultant d'enclencher un processus inclusif et participatif permettant « *de conduire, en relation avec les parties prenantes (autorités administratives et locales, les Services Techniques et Agences régionaux (ARD, SRPDT, ANRAC, etc.), COMRECC, les Projets et Programmes, les Élus, le processus d'enrôlement des collectivités territoriales dans le PDEC au niveau des régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor* ».

De manière plus spécifique, il s'agissait de mettre à la disposition du PDEC une grille de sélection actualisée, consensuelle et basée sur des critères objectifs sensibles à l'inclusion sociale, la fragilité et les changements climatiques. Cette grille devant être utilisée pour évaluer et classer les collectivités territoriales éligibles de la région de Kolda afin de mieux faire le choix des dix-sept¹ (17) communes cibles à retenir sur la base des critères de choix validés.

Pour ce faire, il conviendrait :

- d'établir d'une façon inclusive une grille de critères de sélection des collectivités territoriales bénéficiaires du PDEC ;
- de mener des consultations auprès des autorités administratives et municipales ;
- de définir et d'élaborer le rapport régional documentant le choix des communes et la liste des collectivités territoriales bénéficiaires du PDEC dans la région de Kolda ;

¹ Ce nombre n'intègre pas les trois (03) communes de la région de Kolda déjà enrôlées dans le PDEC. Il s'agit de Coumbacara (département de Kolda) de Pakour et de Saré Coly Salé (département de Vélingara).

- de définir et de circonscrire la zone d'intervention du PDEC dans la région de Kolda.

I.3. Rappel des résultats attendus

En plus du rapport d'orientation méthodologique et d'une grille actualisée de critères, la conduite de ce processus avait comme principal résultats attendus un rapport provisoire de sélection des collectivités territoriales dans la région de Kolda à soumettre aux membres du Comité régional de suivi.

II. Approche méthodologique

Dans un souci de mener à bien cette mission de sélection des collectivités territoriales bénéficiaires du PDEC dans la région de Kolda, le processus a été sous-tendu par une démarche inclusive et participative combinée à l'utilisation d'une méthodologie axée sur la revue documentaire, la collecte de données, l'exploitation et l'analyse des informations. Cette démarche méthodologique préconisée s'articule autour des quatre principales phases reprises à travers le schéma ci-après. :

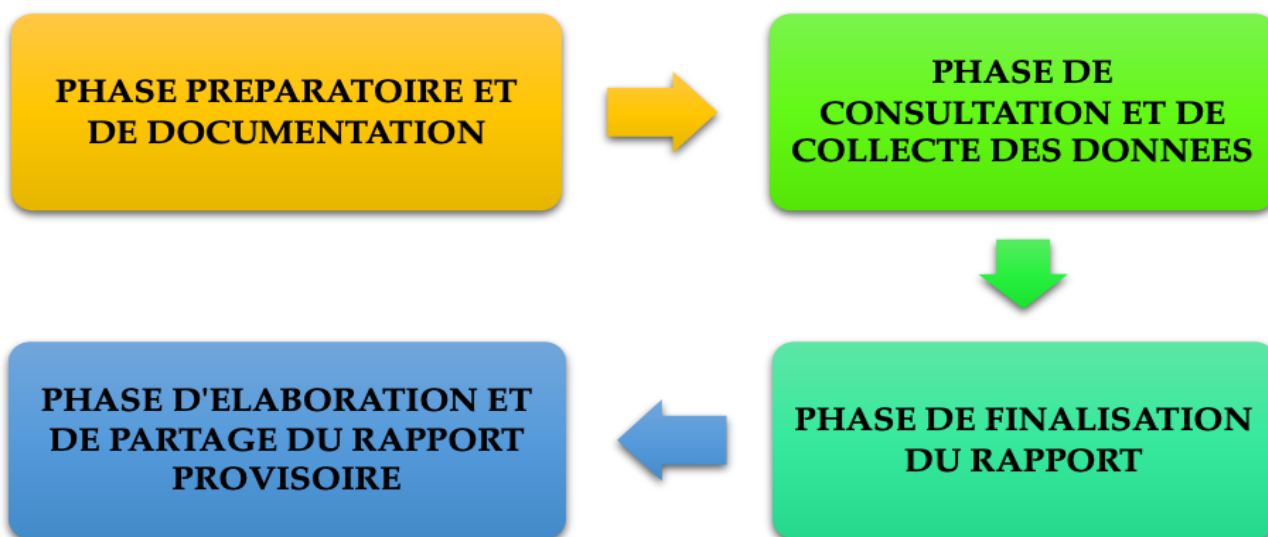


Figure 1. Les différentes phases de la démarche méthodologique

II.1. Phase préparatoire et de documentation

C'est la phase durant laquelle les objectifs et résultats attendus ont été éclairés et partagés avec les partenaires ainsi que les modalités de collaboration et le calendrier d'exécution de la mission. Cette phase a permis aussi de faire l'exploitation et l'analyse de la documentation pertinente en rapport avec la mission. Elle comprend les étapes suivantes :

- la réunion de cadrage avec le staff du projet ;
- l'identification et le recueil des documents pertinents ;
- l'exploitation et l'analyse de la documentation surtout les plans de développement communal (PDC) de la région de Kolda.

A. La réunion de cadrage

Pour une meilleure compréhension et une parfaite conduite de la mission, une rencontre de cadrage avec le commanditaire et l'équipe de consultants pour bien cerner et préciser les différentes orientations de la mission surtout en rapport avec la stratégie de mise en œuvre du PDEC a été organisée. Elle a permis aux deux parties de s'accorder sur les objectifs et les contours de la mission afin de faciliter une prise en compte effective des orientations et des directives du commanditaire. Elle a aussi facilité la cartographie sommaire des principales parties prenantes du projet et la mise en relation avec ces dernières. Cette rencontre a permis aussi de s'accorder sur la stratégie d'intervention du consultant et son équipe en termes d'échelle et de zones prioritaires (collectivités territoriales enclavées, zones marginalisées ou susceptibles d'être laissées en rade par les principales interventions des partenaires).

B. Le recueil, l'exploitation et l'analyse des documents pertinents

Cette étape a permis de concert avec le commanditaire d'identifier tous les documents pertinents et disponibles auprès de l'équipe du projet et de ses partenaires. Un premier exercice a permis d'identifier et de lister un certain nombre de documents indispensables à une meilleure compréhension du PDEC notamment sa stratégie d'intervention, ses partenaires de mise en œuvre et les différentes catégories de parties prenantes impliquées dans les différentes initiatives du projet.

En plus de ces documents, d'autres documents comme les études et rapports pertinents des sectoriels, les documents de planification et les rapports des collectivités territoriales, certains rapports pertinents du Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC), la grille de sélection des collectivités territoriales élaborée par le Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (MCTADT), les documents pertinents de structures ou d'organisations bénéficiaires, des rapports d'expériences similaires, etc. ont été identifiés, collectés et exploités.

Lors de cette étape, tous les documents précédemment mentionnés ont fait l'objet d'une exploitation. A cet effet, une grille d'organisation des informations a été utilisée pour faciliter l'extraction des éléments essentiels en rapport avec les préoccupations du PDEC à travers cette présente mission d'enrôlement des collectivités territoriales. Ainsi, la synthèse et l'analyse bibliographique des informations issues de la revue documentaire ont permis d'avoir un aperçu global des réalités spécifiques des communes.

C. Revue et stabilisation de la grille d'évaluation des collectivités territoriales

Dans un souci de facilitation et d'harmonisation du choix et de l'enrôlement des collectivités territoriales, le MCTADT avait élaboré une grille de sélection qui a été utilisée par certaines initiatives comme le PPDC et le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN). Dans le cadre de cette mission, cette grille a été capitalisée pour servir de base à l'élaboration d'une grille actualisée de sélection (voir annexes).

Cependant, puisque cette grille avait accordé (sur les 09 critères qui la compose) un poids considérable à la « Capacité de pilotage institutionnel, technique et financier de la commune » à travers des critères comme la « Gestion administrative », la « Gestion technique » et la « Gestion fiduciaire », il nous semblait nécessaire d'y apporter des modifications pour mieux cadrer avec les attentes du PDEC. Ces modifications étaient destinées à revoir le poids de la « Gouvernance » avec 40 points (75%) sur les 50 possibles et accordé une place importante à des critères plus sensibles à l'inclusion sociale, au genre, à la fragilité, à l'enclavement, aux changements climatiques, etc.

Ainsi, des 09 critères qui figuraient dans cette grille, les 04 ci-dessous ont été retenus avec quelques modifications en termes de reformulation et de fusion :

1. Accès équitable aux services sociaux de base ;

2. Initiatives de promotion du développement économique local ;
3. Cadre institutionnel de la participation, accès à l'information et engagement citoyen ;
4. Sensibilité aux changements climatiques et manifestation des impacts ;

A ces 04 critères, 05 autres ont été ajoutés afin d'inclure suffisamment de paramètres pour un meilleur choix des collectivités territoriales. Ces nouveaux critères sont les suivants :

1. Enclavement/désenclavement ;
2. Fragilité / Vulnérabilité sociale et environnementale ;
3. Sensibilité au genre, aux groupes vulnérables et à la protection sociale ;
4. Existence ou non d'un Plan de développement en cours d'exécution ;
5. Présence de partenaires techniques et financiers.

En définitive, la grille actualisée comporte 09 critères qui ont été éclatés en sous-critères ou indicateurs. Ces derniers ont été renseignés sur la base des données collectées et ont servi au choix des collectivités territoriales. Pour mieux affiner les choix en cas d'égalité de scores, quelques critères additionnels ont été identifiés en dehors de la grille. Il s'agit (i) du poids démographique, (ii) de la taille de la commune (nombre de villages) et (iii) des potentialités naturelles. Ces critères de pondération ont été renseignés sur la base de la documentation et des entretiens avec les acteurs.

II.2. Phase de consultation et de collecte des données

Cette phase a permis de définir le format des consultations et les outils qualitatifs de collectes des données et de procéder à la collecte proprement dite.

A. La définition du format des consultations

En ce qui concerne le format des consultations, l'accent a été mis sur des entretiens individuels et/ou collectifs. Ainsi, ces formats nous ont permis d'interroger des acteurs représentatifs des territoires notamment les autorités administratives et locales, les personnes ressources locales pertinentes, etc., aux niveaux régional et départemental, le focus a été mis sur des entretiens individuels auxquels ont participé des personnes ressources issues des principaux services gouvernementaux chargés d'appuyer les collectivités territoriales.

De façon spécifique, les différents acteurs qui ont été rencontrés au niveau communal, départemental et régional sont les autorités administratives surtout les adjoints des

gouverneurs, les préfets et les sous-préfets, les élus des différentes communes cibles et les secrétaires municipaux, les responsables des organisations communautaires de base y compris celles regroupant des femmes ou des jeunes, les Agences régionales de développement (ARD), les services techniques régionaux, départementaux et locaux, les projets, programmes et ONG qui interviennent dans les territoires.

B. Les principaux outils de collecte des données

Les outils utilisés pour collecter toutes les données nécessaires pour établir un diagnostic des communes ciblées en termes de caractérisation sur la base des critères sont essentiellement les guides d'entretien, la fiche de collecte des données avec l'application en ligne *Kobotoolbox* et la grille de notation d'Excel.

C. Préparation à la collecte des données

Elle a démarré par une étape de partage et d'imprégnation sur la démarche méthodologique et les outils avec tous les autres membres de l'équipe afin de partager les objectifs de la mission, les outils de collecte et du plan opérationnel d'exécution de la collecte dans les trois régions. Cette étape est suivie par une information des acteurs territoriaux et des services administratifs et techniques par l'UGP du PDEC. En effet, avant le démarrage de la collecte des données, le PDEC à travers les autorités administratives à l'échelle régionale, départementale et locale a informé les différentes parties prenantes des objectifs et résultats attendus de l'étude et une lettre d'introduction a été largement partagée afin de faciliter l'appui et la collaboration des différents services.

D. La collecte des données

La collecte des données a été réalisée au niveau des services régionaux, départementaux et locaux ainsi qu'aux niveau des élus et des acteurs territoriaux. Au niveau de la région, des départements et surtout des arrondissements elle a été effectuée en mettant le focus sur des entretiens avec les autorités administratives (adjoints gouverneurs, préfets, sous-préfets), les services techniques et les personnes ressources tout en exploitant la documentation. Au niveau des communes les données ont été collectées en présentiel ou à distance auprès des maires et des secrétaires municipaux. Parallèlement à cette approche, des données ont été collectées à travers des entretiens réalisés avec des personnes ressources particulières notamment des responsables d'OCB, des leaders du

développement local, des responsables de programmes et projets qui interviennent à l'échelle locale, d'ONG, etc.

E. Traitement, interprétation et analyse des données

Une fois les données collectées, il a été procédé à l'apurement de ces dernières et à leur interprétation avec des outils appropriés notamment *Kobotoolbox* et Excel. Pour ce faire, une vérification et une correction des différentes données recueillies ont été effectuées. Grâce à l'application *Kobotoolbox*, nous avons pu élaborer une base de données des différentes communes et de leurs caractéristiques principales. Les données recueillies durant les entretiens avec les maires, secrétaires municipaux, responsables de service technique et personnes ressources ont été codées et transmises à un serveur en ligne. Une première analyse automatisée est réalisée avec la génération d'un ensemble de statistiques et de graphiques qui permettent d'avoir un premier classement, par arrondissement et par département des communes prioritaires. Après exploitation des entretiens et des notes, cette première analyse a été renforcée par une analyse de contenu qui a permis de mettre en exergue les résultats phares et les informations clés qui sont utilisés pour, d'une part faire le choix des communes et d'autre part, documenter et justifier les choix faits.

F. Pondération et triangulation

Une fois l'analyse des données terminée, les premiers résultats ont fait l'objet d'un travail de synthèse en équipe qui a permis de faire de la pondération sur des bases objectives en rapport avec les caractéristiques de chaque commune. Pour ce faire, les trois critères ont été utilisés pour servir de base à la pondération. Cette dernière a été utilisée généralement en cas d'égalité ou de scores relativement proches entre communes et a permis de revoir au besoin le *ranking* initialement effectué sur la base de la moyenne arithmétique des scores des différentes collectivités territoriales.

Dès lors que la collecte des données porte sur des critères de choix de communes qui doivent bénéficier d'appuis et de réalisations conséquents, naturellement les acteurs des collectivités territoriales feront tout pour maximiser les chances d'enrôlement de leur territoire. Par conséquent, le biais d'attente qui a été présent, a été géré de manière appropriée grâce à une triangulation qui a permis de recouper les données et d'en retenir les plus conformes aux réalités et caractéristiques de chaque commune. Pour y arriver, une deuxième étape a été ajoutée à la première étape de terrain. En effet, une fois les premiers résultats obtenus, des tableaux ont été réalisés aux niveaux départemental et régional. Ces tableaux ont été présentés aux principaux services administratifs et techniques de la région de Kolda afin de recueillir leurs premières impressions.

Lors des entretiens, il a été demandé à chaque responsable de service rencontré, de regarder la liste des communes proposées comme retenues et celle des communes proposées comme non retenues et de voir – en fonction sa connaissance de la région – s’il existe une ou des collectivités territoriales dont la présence dans l’une ou l’autre des listes lui semble discutable. Si tel est le cas, il lui est demandé sa ou ses propositions de permutation ainsi que les arguments qui fondent ces dites propositions. Les propositions de permutation ont fait l’objet d’un approfondissement en termes de documentation et d’une discussion avec d’autres acteurs aussi bien à l’échelle régionale que locale avant d’en tenir compte dans les résultats.

II.3. Phase d’élaboration et de partage du rapport provisoire

Après avoir terminé l’analyse détaillée et dégagé les éléments saillants des résultats lors de la précédente phase, celle-ci a été l’occasion d’élaborer le rapport provisoire de la région de Kolda sur la base des informations validées. Pour ce faire, la première étape a consisté à une organisation des informations et une sélection des contenus en vue de tirer le maximum d’informations possibles et d’avoir une fiabilité des informations à systématiser. En d’autres termes, il s’est agi de rendre compte du résultat de l’analyse et de la mission de triangulation afin de répondre de façon claire et précise aux objectifs spécifiques de la mission. Ainsi, en prenant en compte les éléments saillants des communes de Kolda, le rapport provisoire fait essentiellement le point sur les caractéristiques de ces dernières en rapport avec les critères et sous critères ou indicateurs.

III. Déroulement de la mission

Dans le cadre du PDEC, une mission d’enrôlement des communes a été conduite du 12 au 19 février 2023 dans la région de Kolda (cf. carte de la région). Durant la mission, nous avons rencontré les autorités administratives, les services techniques, les maires, secrétaires municipaux, représentants d’ONG et d’Associations Locales.

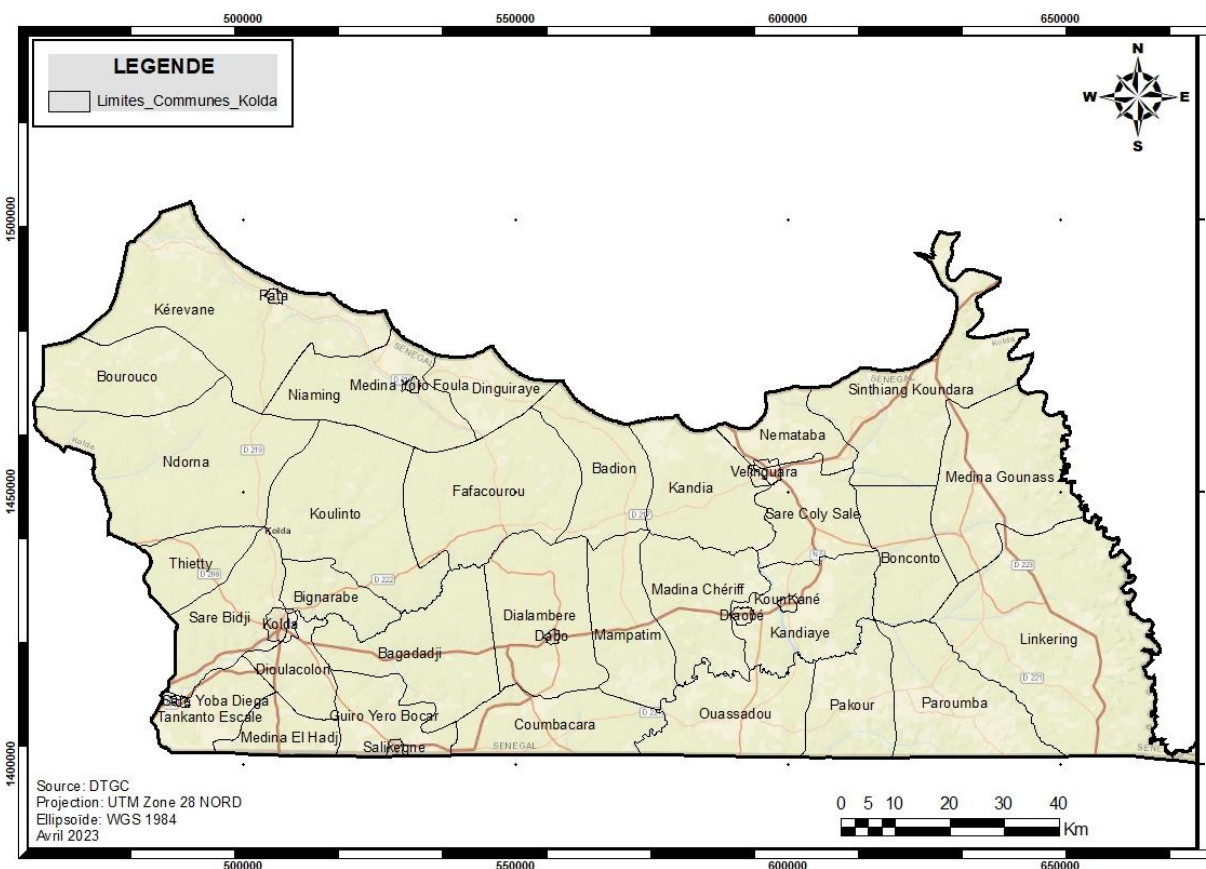


Figure 2. Carte administrative de Kolda

III.1. La rencontre avec les autorités administratives

Le Gouverneur Adjoint Administratif nous a reçu au premier jour de la mission. Après la présentation des objectifs de la mission et la démarche méthodologique, il a apprécié la pertinence du PDEC qu'il connaît déjà pour avoir participé à l'atelier de lancement. Ensuite, il a recommandé que la mission s'entretienne avec les services techniques régionaux, notamment le Service Régional des Statistiques et de la Démographie et la Planification. Le Préfet de Kolda a, durant notre entretien, plaidé pour les communes défavorisées en citant les communes de Bignérabé et Médina Elhadj dans le département de Kolda. Cependant, il est sensible à la situation des communes du département de MYF, qui sont vraiment dans un état de sous-équipement reconnu.

L'Adjoint au Préfet de Médina Yoro Foula est largement revenu sur le niveau de pauvreté générale dans son département qui est du reste « le nouveau bassin agricole » avec de grands producteurs dont certains sont devenus maires, à l'image du maire de Kerewan. Toutefois, le manque d'infrastructures routières rend difficile la commercialisation de la production, soumettant les producteurs au diktat des bana-banas, notamment des

commerçants gambiens qui fréquentent les marchés hebdomadaires. Selon, le Préfet de MYF, le choix des communes de sa circonscription administrative serait d'une pertinence avérée, lorsque l'on se réfère aux critères qui lui ont été présentés, par exemple l'accès aux services sociaux de base, le niveau de pauvreté globale, l'enclavement, entre autres.

Le Préfet de Vélingara, après avoir pris connaissance de l'objet de la mission, nous a orienté vers l'arrondissement de Pakour, notamment les communes de Pakour, Ouassadou et Paroumba, en se basant sur les principaux critères d'enrôlement. Par ailleurs, il nous a ensuite orienté aussi vers le Sous-Préfet de Bonconto pour échanger avec lui, sur les communes de Linkering, Sinthian Koundara et Bonconto. Pour finir, il nous fait remarquer que la commune de Médina Gounass est relativement bien équipée et bien desservie et bénéficie des programmes de l'État.

Le Sous-Préfet de Dioulacoulon s'est prononcé sur l'importance du PDEC pour renforcer les collectivités territoriales de la région de Kolda. Selon lui, si l'on se réfère aux critères établis, les communes de son arrondissement sont moins vulnérables, moins enclavées du fait de leur proximité par rapport à la ville chef-lieu de région, d'une part et par le passage de la RN6 et de la boucle du Fouladou. A l'exception des communes de Médina Elhadj et Guiré Yoro Bocar qui reste enclavées et démunies.

Le Sous-Préfet de Niaming a confirmé les propos de l'Adjoint au Préfet de MYF sur la précarité des communes de son arrondissement. « Dans ces communes, tout est priorité ; certaines populations se tournent vers la Gambie pour accéder aux services de santé, par exemple. Enrôler toutes les communes de MYF dans un programme de développement serait indiscutable, a-t-il ajouté.

Le Sous-Préfet de Bonconto a aussi confirmé les orientations du Préfet de Vélingara d'abord vers l'arrondissement de Ouassadou, ensuite au niveau de son arrondissement. Pour lui, Linkering présente des vulnérabilités telles qu'elle devrait être enrôlée d'office parmi les communes bénéficiaires du PDEC.

III.2. Les services techniques et Partenaires techniques et Financiers

Le Service Régional des Statistiques et de la Démographie nous a reçu en premier. Nos entretiens ont essentiellement porté sur les données qui permettent de classer les communes en fonction de leur niveau d'accès aux services sociaux de base, de leur

enclavement, de leur niveau de pauvreté, de leur dynamisme...L'adjoint au chef de service nous a informé que les orientations des autorités administratives se justifient notamment la priorisation des communes de MYF. En effet, le rapport Situation Économique Sociale de la région de Kolda reflète ce tableau général qui place MYF dans une zone d'intervention prioritaire.

Le Chef du Service Régional de la Planification est revenu sur sa mission d'appui aux initiatives de développement économique et social en lien avec la planification nationale, régionale et locale. Selon lui, le PDEC s'inscrit dans ce cadre d'où la pertinence de la démarche. Il a bien apprécié l'approche basé sur les critères et leur pondération. En effet, certaines communes ont beaucoup de potentialités dont la valorisation est entravée par des contraintes réelles, comme l'enclavement, la non électrification, le sous équipement, l'absence de routes...L'idée d'harmoniser les interventions pour éviter que les projets et programmes ne se « télescopent » dans les communes a été soulevée. Pour cela, un forum régional de planification qui regrouperait l'ensemble des intervenants de la région devrait être organisé.

Le Chef de la Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés a aussi plaidé pour les communes du MYF, si l'on se réfère aux critères établis. Cela est conforté aussi par le caractère forestier du département, avec un taux de classement de 35, 9%. Sur la question des changements climatique, le chef de la DREEC a relevé le caractère vulnérable de certaines communes sensibles à la sécheresse, notamment avec l'assèchement progressif du fleuve Casamance.

La Directrice de la CARITAS-Kolda et son équipe nous ont reçu au deuxième jour de la mission. Nos échanges ont essentiellement tourné sur leur bonne connaissance de la région où la Caritas intervient dans toutes les communes. L'ONG dispose de relais communautaires bien répartis dans le territoire régional, car elle est agence d'exécution dans le cadre du programme des filets sociaux « Bourses Familiales ». Suite à nos discussions, le caractère prioritaire des communes de MYF est aussi ressorti globalement. La Caritas dispose d'une base de données qui pourraient être mise à profit dans le cadre du PDEC.

Le Directeur de l'ARD Kolda et le chef de la division suivi-évaluation nous ont reçu au dernier jour de la mission, alors qu'un pré-classement avait déjà été établi sur la base des discussions mais aussi des critères retenus. Avec eux, nous avons pu regarder de plus près les informations recueillies, notamment celles relatives à la notation et au classement. Du haut de leur parfaite connaissance de la région, les deux techniciens ont pu confirmer nos hypothèses. Effectivement, pour eux, les communes de Médina Yoro Foula devraient rester prioritaires, mais accompagnées par celles plus vulnérables de Vélingara, ensuite de Kolda.

Le responsable du suivi-évaluation du Projet Tiers Sud nous a présenté les grandes lignes du projet qui n'intervient que dans le département de Vélingara, au niveau de la région de Kolda. Le projet apporte un appui budgétaire à l'ensemble des communes du département, les rendant moins vulnérables que celles de MYF, par exemple.

Le Chef d'antenne Enda Energie nous a présenté le Programme Régional Energie Solaire et Chaine de valeur Lait (PROGRES-Lait) qui intervient dans la région. Selon lui, l'enclavement de certaines communes ne favorisent pas la mise en valeur des potentialités naturelles, notamment celles en lien avec l'élevage et le lait et que le PDEC vient à son heure. Par rapport aux critères établis, il pense que les communes de MYF seraient prioritaires.

Le Responsable suivi-évaluation de la SODAGRI a été consulté par rapport aux critères de sélection pré-établis d'une part et à la première pré-sélection d'autre part, selon lui si l'on se base sur le critère accès aux services sociaux de base, pondéré avec les potentialités agricoles et forestières, le choix des communes de MYF ne ferait pas de doute. Toutefois, il ajoute que la SODAGRI a renforcé certaines communes, notamment celles situées dans le bassin de l'Anambé.

Le Coordonnateur de l'Association Bamtaaré de Kounkané nous a été d'un apport inestimable, par rapport à sa réelle connaissance de la géographie de la zone. En effet, sur certaines communes qui semblaient ex æquo, il a pu apporter des commentaires ayant permis de les partager. A titre d'exemple entre Nemataba et Kandiaye, il nous a informé que la première était moins nécessaire, car ayant bénéficié du PUMA, du fait de son caractère frontalier.

III.3. Les maires et les secrétaires municipaux

Ayant fait le choix de passer par les autorités administratives et les services techniques d'abord avant de discuter avec un échantillon de maires, nous en avons rencontré 05 et discuté avec deux au téléphone. Dans d'autres communes, nous y avons trouvé le secrétaire municipal avec qui nous nous sommes entretenus pour remplir la grille de notation. Globalement, il est ressorti de ces entretiens, les éléments suivants :

- tous les maires plaident pour que leur commune soit dans la liste de présélection, avec force argument ;
- la présentation des critères de notation est restée un bon arbitre qui a servi à départager les maires. A titre d'exemple, durant l'entretien avec le Maire de Kandiaye, il est tombé d'accord que les communes de MYF sont plus enclavées, plus vulnérables, moins couverts par les équipements sociaux de base que sa commune et qu'il comprend très bien le choix prioritaire de ces dernières.
- les maires sont tous dynamiques et passent leur temps à chercher des moyens de mettre en œuvre leur plan de développement communal.
- les maires et secrétaires municipaux ont compris les enjeux liés au genre, au changement climatique, à la migration et à la nutrition.

IV. Limites et difficultés rencontrées

L'une des principales limites de la mission est que nous n'avons pas pu rencontrer tous les maires, car certains ne résident pas dans leur commune. Cependant, nous avons rencontré le Secrétaire Municipal ou un agent de la Commune. Ce qui a permis de remplir la grille de notation élaborée sur la base des critères, précédemment présentés. Par ailleurs, notre approche était basée sur les autorités administratives et les services techniques déconcentrés qui pouvaient nous donner de façon objective et leur perception et les données qui prouveraient à suffisance la priorité d'une commune par rapport à une autre, aussi bien dans la région, le département que l'arrondissement.

V. Principaux résultats de la mission

V.1. Choix des communes sur la base des principaux critères

Il a été proposé de pré-sélectionner les communes sur la base des 09 critères définis d'un commun accord avec le PDEC. Il s'agissait de donner des scores selon chaque critère. Les points varient de 1 à 3. Le score 1 représentant le haut plus haut niveau de satisfaction et 3 le niveau le plus faible. Donc, les communes qui auront les scores les plus forts sont considérées comme celles prioritaires. Il s'agit d'une analyse multicritère affinée par des critères de pondération.

A. Critère 1 : l'accès aux services sociaux de base

Il s'agit d'évaluer le niveau d'accès aux services sociaux de base pour chaque commune. En effet, l'accès aux structures sanitaires, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité. Durant les entretiens avec les personnes-ressources des communes (Maires, Secrétaires Municipaux, notables, jeunes ou leader féminin), la question est posée selon le niveau d'accès. Il s'agit ici d'évaluer la capacité de la commune à satisfaire les besoins prioritaires des populations. Nous avons aussi mis l'accent sur le taux d'infrastructures intégrant l'accès des personnes à mobilité réduite et aux couches vulnérables. A ce niveau, l'exemple de la commune de Kerewan dans le MYF est patent, l'insuffisance des infrastructures sanitaires pousse la population, à aller se faire soigner en Gambie. Ce faible accès aux services sociaux de base se reflète aussi à Médina Elhadj qui ne compte aucun village électrifié, par exemple et 0 kilomètre de route goudronnée.

B. Critère 2 : les initiatives de promotion du développement économique local

Concernant ce critère, il s'agissait de voir avec les communes, quelles sont celles qui développent des initiatives de développement local Nous avons aussi évalué la part du budget alloué au DEL pour donner le score de 3 si la commune lui alloue plus de 20 % et le score de 1 et si la part du budget alloué est inférieur à 10 %. A ce niveau, une commune comme Kandiaye (département de Vélingara) peut être citée. Plusieurs initiatives, notamment des projets d'agriculture, le financement des AGR, l'équipement des postes de santé ont été mises en œuvre par l'équipe municipale dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement communal.

C. Critère 3 : l'enclavement/le désenclavement de la commune

L'accessibilité et la mobilité ont été évaluées selon le taux de couverture du réseau routier. Si le taux de couverture est considéré comme supérieur à 20 %, le score est de 0, alors que si le taux de couverture est de 0 %, le score est de 3. De même, l'appréciation de l'état des infrastructures routières a été notée selon le niveau de praticabilité, avec le même principe de 0 si très praticables, à 3 si difficilement praticables. L'existence d'axes routiers vers les principales villes de la région a aussi constitué un critère de différenciation. C'est ainsi que les communes très désenclavées ont été notées 0, alors que celles très enclavées ont eu 3 points. Par ailleurs, les principales contraintes en termes de déplacement ont aussi été appréciées avec le score de 0 s'il n'y a pas de nombreux problèmes de déplacement et 3 si les contraintes sont considérées comme nombreuses. Ce critère a montré que les communes les plus enclavées se trouvent dans le département de MYF qui elle-même est enclavée. La piste reliant Kolda chef-lieu de région à MYF chef-lieu de département, longue de 62 Km est latéritique et peu praticable. Les communes de Niaming, Kerewan, Dinguiraye n'ont pas de voirie.

D. Critère 4 : le cadre institutionnel de la participation, accès à l'information et engagement citoyen

Il fallait aussi voir au niveau de chaque commune, l'engagement institutionnel en faveur de la participation et de l'inclusion. A ce niveau, les cadres de participation citoyenne et leur fonctionnement sont notés avec les scores de 0 s'il n'y en pas et 3 si le cadre existe et fonctionne. Les comités de gestion des infrastructures (forages, magasins, jardins collectifs...) sont aussi notés de 0 à 3 en fonction de leur dynamisme. Aussi, le vote public du budget a t'il été noté sur 3 points s'il est fait et 0 s'il ne se fait pas. C'est aussi le même cas pour l'appréciation de la participation des populations à l'élaboration des plans et des budgets. La note étant de 0 ou 2. Sur ce critère toutes les communes ont révélé que le budget était participatif car découlant du débat d'orientation budgétaire ouvert à tous. C'est une bonne pratique qu'il convient de renforcer et de documenter davantage à travers le contrôle citoyen de l'action publique.

E. Critère 5 : la fragilité / la vulnérabilité

La vulnérabilité de la commune, notamment en termes de pauvreté générale et la fragilité des filets sociaux ont été aussi un critère de notation bien éprouvé. En effet, l'accès à des revenus décents a été noté au regard du taux variant de 0 à 20 %. Ceux qui ont des taux supérieurs à 20 % ont 0 tandis que ceux dont le taux est inférieur à 10 % ont 3 points. Le

taux global de pauvreté estimé de 0 à 20 % avec la note maximale de 3 aux communes dont le taux de pauvreté est supérieur à 20 %. L'existence de groupes vulnérables à un taux de plus de 20 % est notée à 3 points alors que l'inexistence est notée 0.

L'engagement des communes à mettre en œuvre des initiatives d'inclusion sociale a aussi été aussi appréciée, avec la note de 3 si la commune prend beaucoup d'initiatives et 0 si elle n'en prend pas. Sur ce critère, les communes de Paroumba (département de Vélingara), Thietty (département de Kolda) et Kéréwane (département de MYF) remportent la palme. En effet, le caractère vulnérable et pauvreté est largement partagé et les statistiques des Bourses Familiales destinées aux plus nécessiteux peuvent le confirmer.

F. Critère 6 : la sensibilité au genre

Les initiatives de promotion de la prise en compte de la dimension genre ont été notées sur la base de 0 s'il n'y a pas d'initiative et 3 s'il y en a beaucoup. Les organisations en faveur du genre sont évaluées en fonction de leur présence (en nombre important, la commune reçoit 3 points, lorsqu'elles sont considérées absentes, la commune a 0). La question relative à la prise en compte du genre dans les organisations communautaires de base et les structures locales a aussi été notée sur les mêmes bases (0 si très faibles et 3 si très fort).

Il a aussi été posé la question de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes, et des groupes vulnérables dans la planification locale. Sur la base des scores 0 si très faibles et 3 si très fort. Certaines communes sont plus sensibles au genre que d'autres. En effet, il y a des maires qui appuient beaucoup les initiatives de promotion du genre, en d'abord les inscrivant dans leur PDC, ensuite dans leur Plan d'Investissement Annuel pour finir par les faire voter dans le budget. Parmi celle-là, les communes de Koulinto et Guiré Yoro Bocar (département de Kolda), Paroumba et Kandiaye (département de Vélingara) et Bignérabé (département de MYF) sont des champions. Cependant, on n'a pas relevé de commune ayant à sa tête une dame.

G. Critère 7 : la sensibilité aux changements climatiques et la manifestation de ses impacts

Les changements climatiques ont aussi été identifiés comme un critère de différenciation, notamment avec le degré de sensibilité et les manifestations des impacts dans chaque commune. La part du budget alloué à des actions de lutte contre les changements climatiques est évalué en fonction du taux : 0 si le taux est inférieur à 10 % et 3 si le taux est supérieur à 20 %. Les infrastructures communautaires intégrant les mécanismes d'adaptation sont évaluées sur les mêmes bases, de 0 à 3 points). L'analyse de la

vulnérabilité au changement climatique, notamment sa prise en compte dans la planification communale a aussi été considérée comme un sous-critère noté, 1 ou 0, selon qu'elle ait été réalisée ou pas. A ce niveau aussi, les communes de MYF sont considérées comme les plus sensibles au changement climatique pour la raison que c'est à la fois un département agricole et forestier. Ainsi dans le système de notation, Kerewan, Niaming, Dinguiraye obtiennent le maximum de points sur ce critère.

H. Critère 8 : l'existence ou non d'un plan de développement communal en cours de mise en œuvre

L'existence d'un PDC ainsi que la part propre de la commune dans le financement de son élaboration ont été notées de 0 à 3 en fonction du pourcentage de la participation de la commune. Si le PDC est financé à 100 % par la commune, elle reçoit la note de 3. Par contre, s'il est financé à 100 % par les partenaires, elle reçoit la note de 1.

La prise en compte des dimensions transversales (changement climatique, genre, migration et nutrition) a aussi compté dans les critères de notation. En effet, si les dimensions sont prises en compte, la commune reçoit la note de 3 et la note de 0 si elles ne le sont pas.

L'état de la mise en œuvre du PDC est aussi notée en même temps que le système de suivi-évaluation avec les scores de 0 à 3 en fonction du niveau d'exécution et de l'existence du mécanisme de suivi-évaluation. Les communes de la région ont toutes élaborées leur PDC ; cependant pour certaines il est arrivé à terme et mérite d'être réactualisé. A noter que sur ce critère nous avons plus mis l'accent sur l'état de mise en œuvre du PDC, ainsi que le système de suivi-évaluation mis en place. Il est ressorti que ce sont les communes chefs-lieux et celles proches de la ville de Kolda qui ont mieux exécuté leur PDC, même si le taux d'exécution est relativement faible. A titre d'exemple, les communes de Dioulacoulon, Bagadadji, Mampatim peuvent être citées.

I. Critère 9 : la présence de partenaires techniques et financiers

Le nombre de partenaires présents dans la commune lors des 05 dernières années a été noté en suivant le même dispositif que précédemment (0 si la commune n'a pas de partenaire et 3 si la commune dénombre plus de 10 partenaires. Les initiatives des partenaires sont aussi prises en compte avec un tableau de score en fonction du nombre d'initiatives (3 pas d'initiative, à 0 lorsque la commune compte plus de 10 initiatives des partenaires). Suivant ce critère qui dépend beaucoup du leadership du maire, on a pu classer les communes en 03 sous-catégories. Celles du département de Vélingara remportant la palme avec une pluralité de partenaires et d'initiatives. En effet, Médina

Gounass est de loin, la commune présentant le plus de partenaires et d'initiatives, cela peut être dû à son caractère religieux.

Au final, les 09 critères ont permis d'évaluer le niveau global de développement de chaque commune que nous avons aussi classé selon les scores suivants : 3 si le niveau de développement est jugé faible et 0 si le niveau est jugé élevé, avec les notes intermédiaires de 1 et 2 pour les niveaux moyens et assez faibles.

V.2. Affinement des choix sur la base des critères de pondération

Suite au premier travail de présélection basé sur les 09 critères préalablement présentés, il y a eu des critères de pondération qui ont permis d'avoir un classement final.

A. Critère de pondération 1 : poids démographique

Grâce aux données démographiques contenues dans le rapport Situation Économique et Sociale de la Région de Kolda 2019, la population de chaque commune a été rapportée à son classement selon les 10 critères. C'est ainsi que les communes qui ont une population supérieure à 30 000 habitants ont obtenu une note de 3, celles ayant moins de 20 000 ont reçu 2 points et celles ayant moins de 10 000 habitants ont eu 1 point.

B. Critère de pondération 2 : taille de la commune (nombre de villages)

Tout comme le critère de pondération démographique, le nombre de villages par commune a permis de pondérer les critères préalables. En effet, l'analyse des PDC a permis de répertorier les données relatives à la taille de la commune. Ainsi, il y a des communes de plus de 50 villages, notées à 3 points, d'autres comprises entre 20 et 49 avec une note de 2. Celles comportant moins de 20 villages ont reçu la note de 1. A titre d'exemple Kerewane comporte 93 villages alors que la Commune de Pata n'en compte qu'un seul et c'est le village chef-lieu de commune.

C. Critère de pondération 3 : potentialités naturelles

Concernant les potentialités naturelles, nous avons mis le focus sur les massifs forestiers, les bassins agricoles et fluviaux (notamment les vallées) et leur importance par rapport aux communes. C'est ainsi que le département de MYF s'est révélé le plus forestier et ayant aussi le plus de potentialités agricoles. En effet, le rapport SES de la Région de Kolda révèle que 35,9 % de la superficie du département est couverte de forêt classée, suivi du département de Vélingara avec 26,7 % et Kolda 9,4 %. Cependant, les feux de brousse et la déforestation sont aussi proportionnels au taux de classement. Les communes les plus forestières sont aussi les plus sujettes à la déforestation.

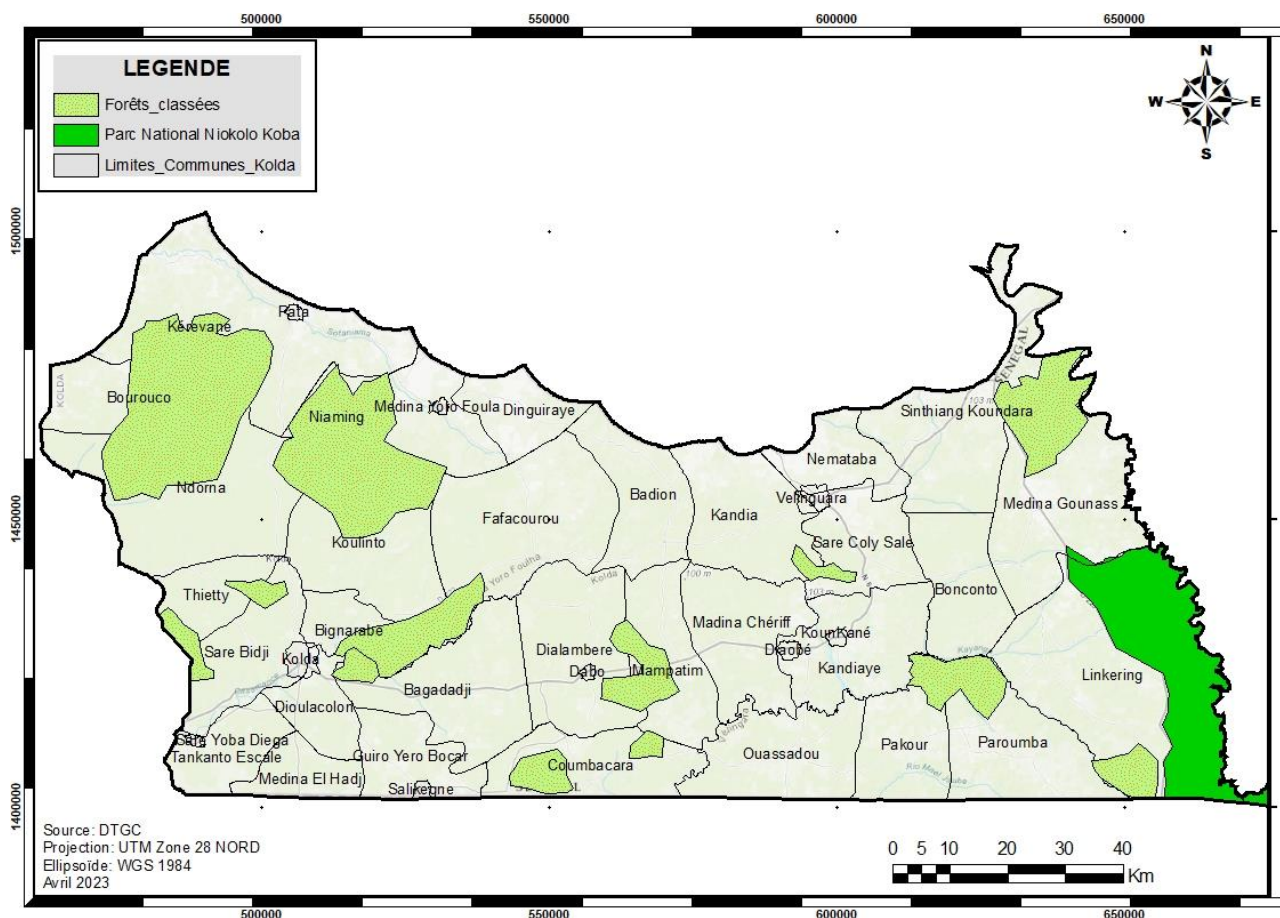


Figure 3. Carte des sites protégés de la région de Kolda

V. .3. Facteurs importants à prendre en considération

Au niveau de la région de Kolda, l'un des facteurs importants dans le choix des communes a été leur position transfrontalière. Sur les 31 communes, il y en a 16 qui sont situées sur la frontière avec la Gambie au Nord et les deux Guinées au Sud. Cette position les met dans une situation ambivalente, notamment avec certaines populations qui se rendent au niveau du pays limitrophe pour certains services sociaux de base, comme la santé. Par ailleurs, il a été révélé que du côté de la frontière gambienne, l'usage du Dalasi est récurrent à la place du Franc CFA. Les commerçants gambiens viennent au niveau des zones de production agricole enclavées pour acheter les produits « bord champs » et les convoier directement en Gambie.

Au niveau du département de Vélingara, l'ensemble des communes bénéficient de l'appui du Projet Tiers Sud qui leur attribue un appui budgétaire conséquent, les rendant moins vulnérables que leurs homologues de MYF et de Kolda.

VI. Listes des communes sélectionnées par département

VI.1. Les communes du département de Médina Yoro Foula

Les entretiens avec les autorités régionales, les services techniques déconcentrés ont en effet, révélé que le département de MYF est vraiment « laissé pour compte ». Cela est corroboré par les statistiques et les constats visuels. Le rapport sur la Situation Économique et Sociale de la Région de Kolda (SES, 2019) montre que Médina Yoro Foulah (MYF) demeure le département le moins équipé de la région de Kolda.

En plus des faibles densités, le département est globalement très enclavé avec peu de communes disposant de routes bitumées. A titre d'exemple, la commune de Kérawane, compte 97 villages et 0 Km de route bitumée. Le même constat est fait avec la commune de Koulinto, sur 64 villages, aucun n'est électrifié et 0 Km de route bitumée. La même situation est observée, approximativement dans les 10 autres communes du département. Selon le Préfet de Médina Yoro Foula, le choix des communes de sa circonscription administrative est indiscutable, vu les nombreux gaps relevés, malgré le fait que le département soit un bassin agricole hors du commun, notamment au niveau des communes de Bouroucou, Koulinto, Fafacourou...

Au final, nous avons présélectionné et classé les dix communes de MYF sur les 11 du département, à l'exception de la commune chef-lieu de département qui bénéficie de l'appui du PACASEN.

Tableau 1. Les communes du département de Médina Yoro Foula et leur rang

Département	Arrondissement	Commune	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	Total	Rang
Médina Yoro Foula	Fafacourou	Badion	4	4	4	4	5	2	4	4	4	5	40	8
		Fafacourou	4	3	4	4	5	5	4	4	4	5	42	5
	Ndorna	Bignaraby	3	2	5	4	5	1	4	3	5	5	37	9
		Bouroucou	4	4	5	4	4	5	4	5	4	5	44	4
		Koulinto	3	4	4	4	5	2	4	5	4	5	40	7
		Ndorna	3	4	4	4	5	2	4	5	4	5	40	6
	Niaming	Dinguiraye	5	4	3	4	5	5	4	5	4	5	44	3
		Kerewane	5	5	5	4	5	5	4	5	5	4	47	1
		Niaming	4	5	4	4	5	5	4	5	5	5	46	2
		Pata	3	2	5	4	5	1	4	3	5	5	37	10

VI.2. Les communes du département de Vélingara

Suite à nos visites dans le département et les entretiens tenus avec les autorités administratives, locales et les services techniques départementaux et communaux, le département de Vélingara compte 10 communes dont 08 sont frontalières avec la Gambie, la Guinée et la Guinée Bissau. Selon le Préfet de département, l'arrondissement de Pakour est celui qui a le plus besoin d'appui, au niveau de la zone. En effet, les communes de Pakour, Oussadou et Paroumba, frontalières à la Guinée sont marginalisées, avec un taux d'accès aux services sociaux de base très faible et un enclavement caractérisé. A ces trois communes, s'ajoutent celles de Linkering, Saré Coly Saly, Kandia et Kandiyaye, du fait aussi de leur niveau d'équipement faible et de l'enclavement de certains villages qui sont coupés du monde durant la saison des pluies.

Au total sur les 11 communes pré-ciblées, 07 ont obtenu un score qui leur permet de rentrer dans la liste des 20 premières. Les 04 autres communes que sont Médina Gounass, Bonconto, Sinthian Koundara et Nemataba sont relativement moins nécessitées que celles choisies, car bénéficiant de l'appui de l'État, notamment la commune de Gounass et des projets et programmes de développement, comme PUMA, PUDC, Tiers Sud...

Tableau 2. Les communes du département de Vélingara et leur rang

Département	Arrondissement	Commune	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	Total	Rang
Vélingara	Bonconto	Bonconto	4	4	4	4	4	2	4	4	3	4	37	22
		Linkering	5	5	4	4	5	5	4	4	3	5	44	8
		Medina Gounass	1	1	4	3	2	1	4	3	3	3	25	30
		Sinthian Koundara	2	2	3	3	2	5	4	2	2	3	28	31
	Pakour	Ouassadou	4	4	3	3	5	5	5	4	3	5	41	10
		Pakour	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	2
		Paroumba	4	4	3	3	5	5	5	4	3	5	41	11
	Sare Coly Sale	Kandia	3	3	3	4	4	5	4	3	4	5	38	16
		Kandiyaye	3	2	3	4	4	5	4	3	4	4	36	20
		Nemataba	3	4	3	3	4	4	3	3	4	5	36	21

VI.3. Les communes du département de Kolda

La prospection, ponctuée par les entretiens et les statistiques ont montré que les communes du département de Kolda sont aussi vulnérables, mais pour la plupart dans une moindre mesure que celles des départements de MYF et de Vélingara. Ce qui s'explique par la relative

proximité de la ville de Kolda avec son plateau socio-économique, sanitaire et éducatif plus élevé que partout ailleurs dans la région. Toutefois, selon les données recueillies, il semble que la commune de Médina Elhadj avec 0 km de route bitumée et zéro village électrifié, devrait être une priorité du PDEC. Le Maire de la commune a fait un fort plaidoyer conforté par le Sous-Préfet de Dioulacoulon. Les communes de Koulinto, Guiro Yero Bocar et Thietty viennent compléter celle de Coumbacara, précédemment sélectionnée et déjà enrôlée par le PDEC.

Au total, sur les 11 communes du département de Kolda, 05 ont été présélectionnées suite à la pondération des différents scores. Celles qui ne sont pas classées dans les 20 premières sont celles qui sont désenclavées (Bagadadji, Mampatim, Dialambéré), ou proches de Kolda, comme Dioulacoulon et Saré Bidji.

Tableau 3. Les communes du département de Kolda et leur rang

Département	Arrondissement	Commune	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	Total	Rang	
Kolda	Dioulacolon	Dioulacolon	3	1	4	4	3	1	4	4	3	4	31	26	
		Guïro Yero Bocar	4	3	4	4	4	2	4	4	4	5	38	17	
		Medina El Hadj	4	5	3	2	4	5	4	4	4	3	5	39	15
		Tankanto Escale	4	2	3	3	4	4	4	4	3	3	5	35	23
	Mampatim	Bagadadji	2	1	4	4	3	1	4	4	4	3	3	29	29
		Coumbacara	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	1
		Dialambere	3	3	4	4	4	1	4	4	4	3	4	34	24
		Mampatim	2	1	4	4	3	1	4	4	4	3	4	30	27
		Medina Cherif	3	2	4	3	4	1	4	5	3	4	4	33	25
	Sare Bidji	Sare Bidji	1	1	4	4	3	1	4	5	3	4	4	30	28
		Thietty	4	3	4	4	4	2	4	4	4	4	5	38	19

Tableau 4. Liste provisoire par ordre de priorité des communes sur la base des premiers résultats

Nom des communes	Classement	Observations
Coumbacara	1.	Commune déjà enrôlée par le PDEC
Pakour Saré	2.	Commune déjà enrôlée par le PDEC
Coly Salé	3.	Commune déjà enrôlée par le PDEC
Kerewane	4.	97 villages 0 électricité - 0km de route bitumée
Niaming	5.	0 village électrifié - sous-préfecture à MYF
Dinguiraye	6.	44 villages - faiblesse en équipements sanitaires- vers Gambie
Bouroucou	7.	Zone agricole, fortement enclavée
Linkering	8.	Zone frontalière avec la Guinée, très déficitaire en équipement
Fafacourou	9.	Zone agricole, fortement enclavée, déficitaire en équipement
Ouassadou	10.	Zone frontalière avec la Guinée, très déficitaire en équipement
Paroumba	11.	Zone frontalière avec la Guinée, très déficitaire en équipement
Ndorna	12.	Zone agricole, fortement enclavée
Pata	13.	Commune enclavée, déficitaire en équipement et infrastructures
Koulinto	14.	Zone agricole et forestière, fortement enclavée - 64 villages 30 accessibles
Badion	15.	Zone agricole, fortement enclavée
Medina El Hadj	16.	Zone frontalière avec la Guinée, très déficitaire en équipement et enclavé

Kandia	17.	Zone frontalière avec la Gambie, très déficitaire en équipement et enclavé
Guïro Yero Bocar	18.	Zone frontalière avec la Guinée, déficitaire en équipement et relativement enclavé
Bignaraby	19.	Zone relativement proche de Kolda, mais sous équipée
Thietty	20.	Zone enclavée et sous équipée, polarisée par Kolda
Kandiaye	21.	CT non retenue
Nemataba	22.	CT Non retenue
Bonconto	23.	CT Non retenue
Tankanto Escale	24.	CT Non retenue
Dialambere	25.	CT Non retenue
Medina Cherif	26.	CT Non retenue
Dioulacolon	27.	CT Non retenue
Mampatim	28.	CT Non retenue
Sare Bidji	29.	CT Non retenue
Bagadadji	30.	CT Non retenue
Sinthiang Koundara	31.	CT Non retenue
Medina Gounass	32.	CT Non retenue

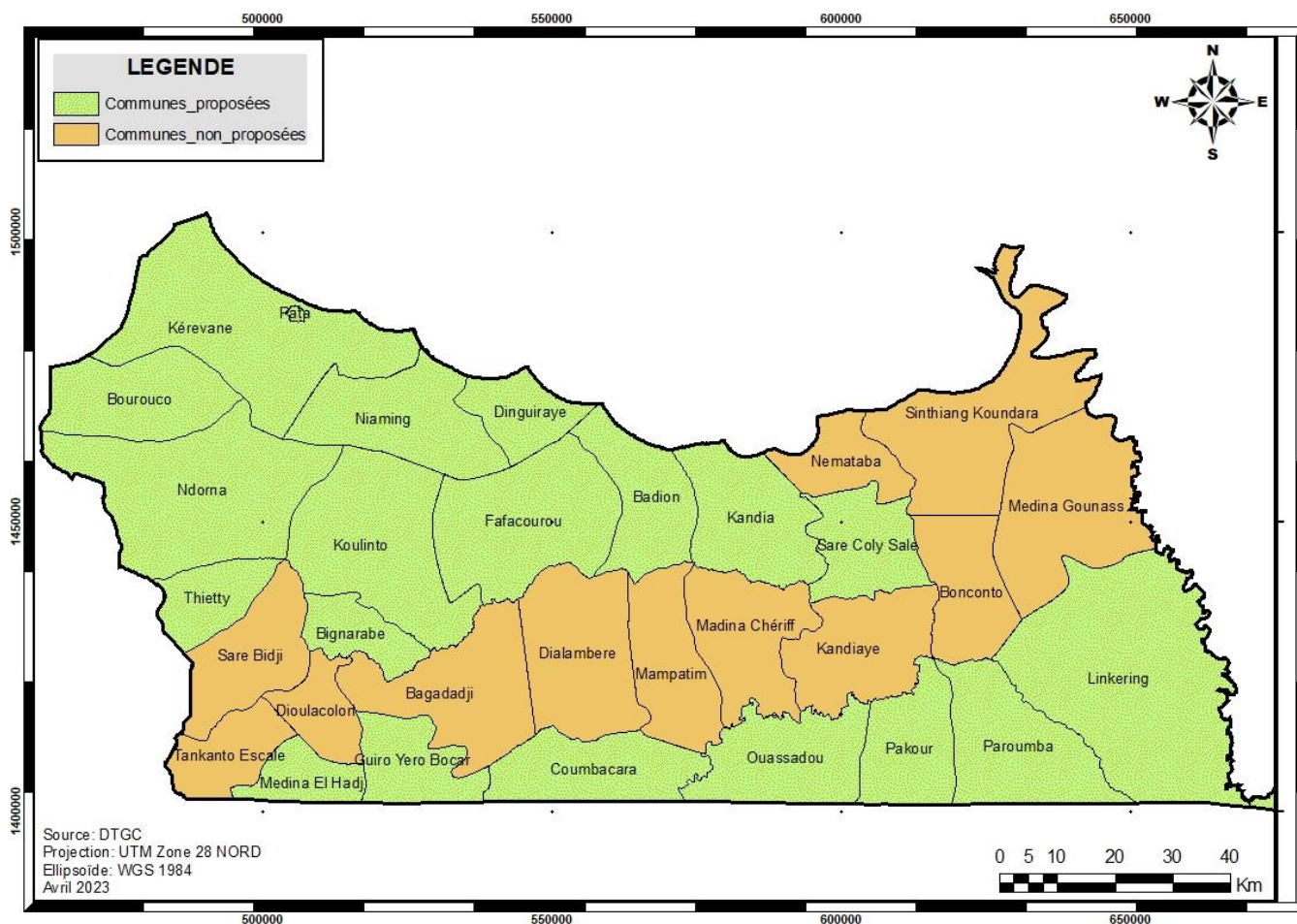


Figure 4. Carte des communes proposées un enrôlement dans le PDEC

VIII. Conclusion et recommandations

En guise de conclusion, il convient de retenir que la mission d'enrôlement des collectivités territoriales de la région de Kolda a révélé que le niveau global de développement des communes est très faible. Les gaps sont réels, notamment en termes d'équipements sociaux de base, d'infrastructures., Les vulnérabilités sont constatées et, la pauvreté sévit même au niveau des communes considérées urbaines ; d'où la pertinence du PDEC. Cependant, il faudra veiller à éviter les doublons et viser la synergie avec les nombreux projets et programmes qui interviennent dans la région. Durant cette investigation, plusieurs recommandations ont été formulées à l'endroit du PDEC pour une meilleure efficacité de l'intervention :

- **S'appuyer sur un cadre d'harmonisation et de coordination des interventions**

Suite à nos entretiens avec les autorités administratives, il est ressorti qu'il est nécessaire qu'ils aient une vue globale du projet, de ses zones d'intervention et de ses axes de déploiement. En effet, il y a des dizaines de projets dans la région de Kolda et ce qu'il faut éviter ce sont les doublons et les exclusions. Il est ainsi préconisé, la mise en place de points focaux du projet au niveau de chaque département et de comités départementaux de pilotage, en sus du comité régional et du comité national de pilotage.

- **Organiser le forum régional de la planification territoriale**

Tout au long de la mission, il a été remarqué la faiblesse de la planification territoriale, malgré l'existence des plans de développement communal (PDC) dans la majorité des communes. Ces plans restent des documents non appliqués, d'une part et d'autre part, non intégrés ; car n'ayant qu'une vocation communale. Or, les collectivités territoriales partagent les mêmes problématiques, mais aussi les mêmes bassins versants et superficies forestières. D'où l'importance d'organiser un forum régional de la planification régionale, coordonné par le Service Régional de la Planification et qui serait un moment d'interaction entre les différents acteurs évoluant dans la même région.

- **Développer une approche territoriale (intercommunalité), plutôt qu'une intervention communale**

Au cours des discussions que nous avons eues avec les acteurs de la région de Kolda, il est ressorti, plusieurs fois l'idée d'opérer au-delà des limites administratives des communes, notamment au niveau des secteurs transversaux qui, la plupart du temps, transcendent les limites communales. A travers, le PDEC, l'intercommunalité devrait être favorisée dans la mise en œuvre des projets.

- **Renforcer les capacités de résilience aux changements climatiques des communautés**

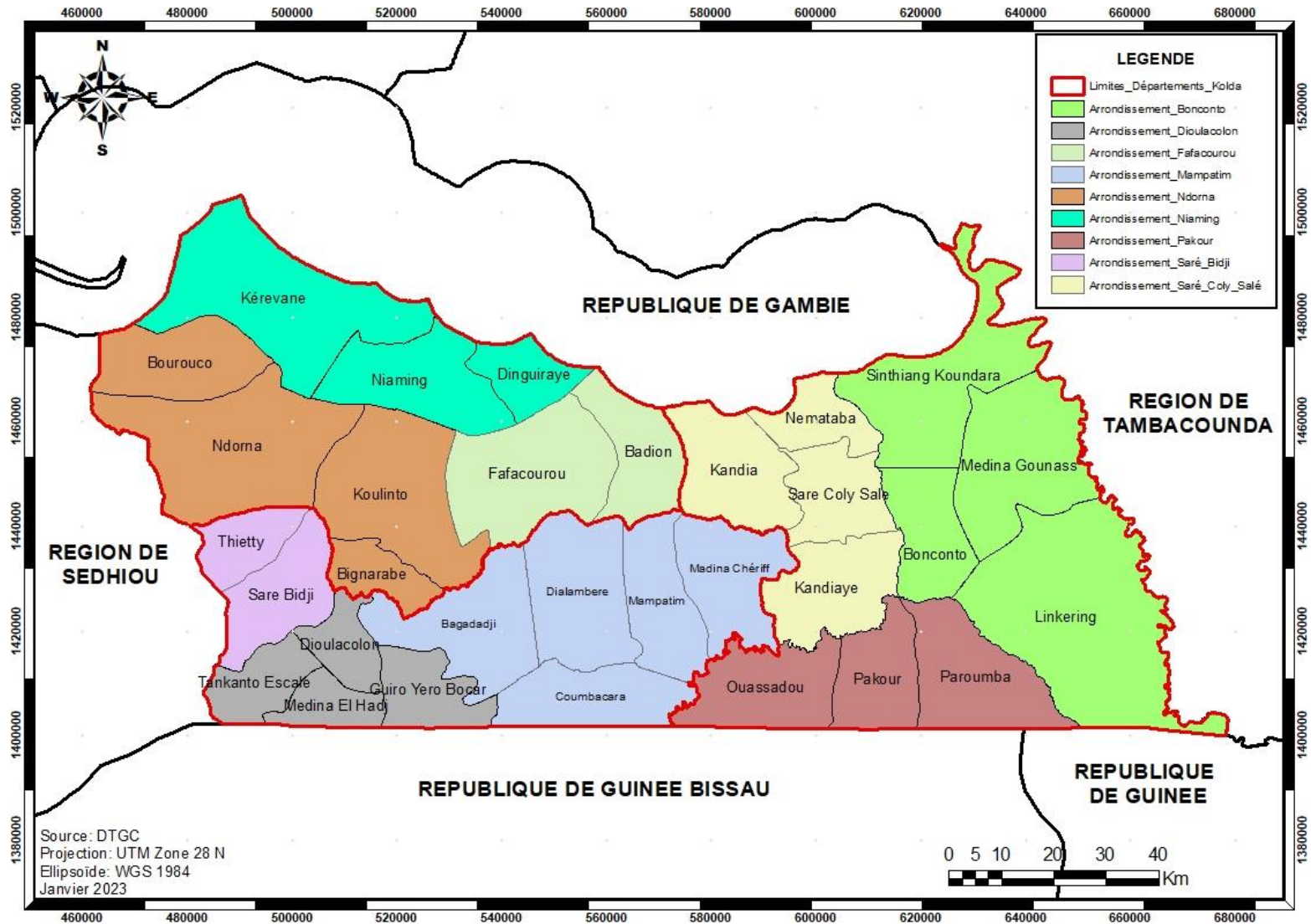
Concernant la question de la résilience aux changements climatiques, les acteurs ne semblent pas être au courant des nombreux enjeux qu'elle recouvre. En effet, la déforestation, les défrichements, les sécheresses cycliques, les vagues de chaleur et de froid sont autant d'aléas qu'il convient de mieux comprendre afin de pouvoir y faire face. Pour cela, un programme de renforcement des capacités des communautés vulnérables semble judicieux.

IX. Annexes :

1- Liste des personnes rencontrées

- Gouverneur Adjoint Administratif de la Région de Kolda ;
- Préfet du département de Kolda ;
- Préfet du département de Vélingara ;
- Chef Service Régional des Statistiques ;
- Chef Service Régional de la Planification ;
- Chef Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés ;
- Directrice de la CARITAS-Kolda et son équipe ;
- Directeur ARD Kolda et chef division suivi-évaluation ;
- Sous-Préfet de Dioulacoulon ;
- Préfet de Médina Yoro Foula ;
- Sous-Préfet de Niaming ;
- Sous-Préfet de Bonconto ;
- Maire de Kerawan ;
- Projet Tiers Sud ;
- Maire de Médina Elhadj ;
- Maire de Paroumba ;
- SM Saré Coly ;
- SM Kandiaye ;
- Maire de Bignérabé ;
- Maire de Koulinto ;
- Chef d'antenne Enda Energie ;
- Responsable suivi-évaluation SODAGRI ;
- Coordonnateur Association Bamtaaré.

2- Carte administrative de la région de Kolda



3. Grille de notation des communes réadaptée

DOMAINE 1 : CAPACITÉ DE LA COMMUNE A SATISFAIRE LES BESOINS PRIORITAIRES DES POPULATIONS				
CRITÈRE 1 : ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE				
Indicateurs	Description	Références légales	Notation	Moyen de vérification
1.1.1 : Taux d'exécution du plan annuel d'investissement	Cet indicateur mesure le pourcentage de réalisation du plan d'investissement de l'année N-1 de la commune. C'est l'année N-1 qui est considérée.	CGCL : Article 314	0 : si le taux est inférieur à 25% ; 1 : si le taux est compris entre 25 et 50% ; 2 : si le taux est entre 50 et 75% ; 3 : si le taux est supérieur à 75%. Note max : 3	Compte de gestion de la commune.
1.1.2 : Taux d'infrastructures communautaires intégrant l'accès des personnes à mobilité réduite et aux couches vulnérables	Cet indicateur mesure le pourcentage de services communautaires facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite. C'est l'année N qui est considérée.	CGCL : Article 81	0 : si le taux est inférieur à 25% ; 1 : si le taux est compris entre 25 et 50% ; 2 : si le taux est compris entre 51 et 75% ; 3 : si le taux est supérieur à 75%. Note max : 3	Infrastructures communautaires érigées ou gérées par la commune.
CRITÈRE 2 : INITIATIVES DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL				
1.2.1 : Part du budget allouée à la promotion du DEL	Cet indicateur mesure le taux que représente le budget alloué à la promotion du développement économique local par rapport aux dépenses totales prévues. C'est l'année N qui est considérée.	CGCL : Article 27	0 : si le taux est de 0% ; 1 : si le taux est entre 1 et 10% ; 2 : si le taux est entre 11 et 20% ; 3 : si le taux est supérieur à 20%. Note max : 3	Budget de l'année en cours.
1.2.2 : Taux de réalisation des dépenses prévues pour les besoins spécifiques des femmes et des jeunes	Cet indicateur mesure le taux de réalisation des dépenses prévues pour les besoins spécifiques des femmes dans le budget de la CT. C'est l'année N qui est considérée.	CGCL : Article 3	0 : si le taux est inférieur à 50% ; 1 : si le taux est entre 50 et 75% ; 2 : si le taux est supérieur à 75%. Note max : 2	Budget de l'année N-1
DOMAINE 2 : ACCESSIBILITE ET MOBILITE				
Critère 3 : ENCLAVEMENT/DESENCLAVEMENT				
Indicateurs	Description	Références légales	Notation	Moyen de vérification
2.3.1 : Taux de couverture du réseau routier	Cet indicateur mesure le taux de couverture du réseau routier de la CT	CGCL : Article 200 ?	0 : si le taux est supérieur à 20% ; 1 : si le taux est entre 11 et 20% ; 2 : si le taux est entre 1 et 10% ; 3 : si le taux est de 0%. Note max : 3	Infrastructures du réseau routier de la CT existantes dans la CT et ses environs Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
2.3.2 : État des infrastructures du réseau routier	Cet indicateur apprécie le caractère praticable des infrastructures	CGCL : Article 200 ?	0 : si très praticables ; 1 : si praticables ; 2 : si moyennement praticables ; 3 : si difficilement praticables. Note max : 3	Rapport des services en charge des Infrastructures routières Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
2.3.3 : Existence d'axes routiers vers les principales villes de la région	Cet indicateur apprécie le niveau d'enclavement ou de désenclavement de la CT surtout par rapport aux grandes agglomérations de la Casamance et ses environs	CGCL : Article 200 ?	0 : si très désenclavée (très accessible) ; 1 : si désenclavée (accessible) ; 2 : si moyennement enclavée ; 3 : si très enclavée. Note max : 3	Plan de développ communal Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
2.3.4 : Principales contraintes en termes de déplacement	Cet indicateur apprécie les principales contraintes auxquelles la CT est confrontée en termes d'accessibilité et de mobilité	CGCL : Article 200 ?	0 : si pas nombreuses ; 1 : si peu nombreuses ;	Plan de développ communal Entretien avec l'ARD, les services

			2 : si nombreuses ; 3 : si trop nombreuses ;	techniques et les autorités administratives et locales
Note max : 3				
DOMAINE 3 : PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA GESTION DES AFFAIRES LOCALES				
CRITERE 4 : CADRE INSTITUTIONNEL DE LA PARTICIPATION, ACCES A L'INFORMATION EN ENGAGEMENT CITOYEN				
Indicateurs	Description	Références légales	Notation	Moyen de vérification
3.4.1 Existence d'un cadre de participation citoyenne fonctionnel au niveau de la commune	Cet indicateur mesure l'existence et la fonctionnalité d'un cadre de participation citoyenne au sein de la commune. C'est l'année N qui est considérée	CGCL : Article 6, Article 83)	0 : si aucun cadre n'existe ; 1 : si le cadre existe mais ne se réunit pas ; 2 : si le cadre de participation existe, se réunit et fait des propositions au conseil. Note max : 2	Procès-verbaux de réunion du cadre participation citoyenne
3.4.2 Existence et Fonctionnement des comités de gestion des infrastructures réalisées	Cet indicateur mesure le fonctionnement des comités de gestion des infrastructures réalisées. C'est l'année N-1 qui est considérée	-	0 : si moins de 50% des comités se réunissent ; 1 : si entre 50 et 75% des comités de gestion se réunissent ; 2 : si plus de 75% des comités de gestion se réunissent ; 3 : si plus de 75% des comités de gestion se réunissent et établissent leurs comptes de gestion. Note max : 3	Procès-verbaux de réunion des comités de gestion
3.4.3 : Présentation publique du bilan d'exécution budgétaire (conseil et autres citoyens)	Cet indicateur mesure la lecture du bilan d'exécution de la commune en public. Cette présentation se fait devant le conseil et les citoyens et doit faire l'objet d'une bonne publicité. C'est l'année N-1 qui est considérée	-	0 : si le bilan d'exécution n'est pas lu en public ; 3 : si le bilan est lu en public. Note max : 3	Procès-verbal de la réunion, liste des participants
3.4.3 : Participation des populations à l'élaboration des plans et budgets	Cet indicateur mesure la participation dans le cadre de l'élaboration des documents de planification du conseil départemental C'est l'année N-1 qui est considérée	CGCL : Article 7	0 : si les populations ne participent pas aux exercices de planification, 2 : si elles participent aux exercices de planification et de budgétisation. Note max : 2	Plan, rapport sur le processus de planification, listes de présence, procès-verbaux
CRITERE 5 : ENGAGEMENT DES CITOYENS				
3.5.1 Participation des populations à l'élaboration des plans et budgets	Cet indicateur mesure la participation dans le cadre de l'élaboration des documents de planification du conseil départemental C'est l'année N-1 qui est considérée	CGCL : Article 7	0 : si les populations ne participent pas aux exercices de planification, 2 : si elles participent aux exercices de planification et de budgétisation. Note max : 2	Plan, rapport sur le processus de planification, listes de présence, procès-verbaux
DOMAINE 4 : INCLUSION SOCIALE				
CRITERE 5 : FRAGILITE / VULNERABILITE				
Indicateurs	Description	Références légales	Notation	Moyen de vérification
4.5.1 : Accès à l'éducation	Cet indicateur mesure le taux d'accès à l'éducation ainsi que le taux de scolarisation	CGCL : Article 313	0 : si le taux est inférieur à 25% ; 1 : si le taux est compris entre 25 et 50% ; 2 : si le taux est entre 50 et 75% ; 3 : si le taux est supérieur à 75%. Note max : 3	Rapports de la commission communale en charge de l'éducation et ceux des services dédiés Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
4.5.2 : Accès aux soins sanitaires	Cet indicateur mesure le taux d'accès aux soins sanitaires	CGCL : Article 307	0 : si le taux d'accès est inférieur à 25% ; 1 : si le taux d'accès est compris entre 25 et 50% ; 2 : si le taux d'accès est entre 50 et 75% ; 3 : si le taux d'accès est supérieur à 75%. Note max : 3	Rapports de la commission communale en charge de la santé et ceux des services dédiés
4.5.3 : Accès à des revenus décents	Cet indicateur mesure le taux d'accès à des revenus décents pour les habitants de la CT		0 : si le taux est supérieur à 20% ; 1 : si le taux est entre 11 et 20% ;	Plan de développement communal Entretien avec l'ARD, les services

		-	2 : si le taux est entre 1 et 10% ; 3 : si le taux est de 0%.	techniques et les autorités administratives et locales
4.5.4 : Niveau de pauvreté	Cet indicateur mesure le niveau de pauvreté des populations à travers surtout l'indice de pauvreté	CGCL : Article 3, Article 110 & Article 278	0 : si le taux est de 0% ; 1 : si le taux est entre 1 et 10% ; 2 : si le taux est entre 11 et 20% ; 3 : si le taux est supérieur à 20%.	Plan de développement communal Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
4.5.5 : Existence de groupes vulnérables	Cet indicateur mesure le pourcentage de groupes vulnérables	CGCL : Article 3 & Article 278	0 : si le taux est de 0% ; 1 : si le taux est entre 1 et 10% ; 2 : si le taux est entre 11 et 20% ; 3 : si le taux est supérieur à 20%.	Plan de développement communal Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
4.5.6 : Efforts d'inclusion sociale des groupes vulnérables	Cet indicateur mesure le nombre les actions des initiatives en faveur de l'inclusion sociale des groupes vulnérables	CGCL : Article 3 & Article 278	0 : si pas d'initiatives ; 1 : si les initiatives sont moyennement nombreuses ; 2 : si les initiatives sont moyennement nombreuses ; 3 : si beaucoup d'initiatives.	Plan de développement communal Rapports des services dédiés Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
CRITERE 6 : SENSIBILITE AU GENRE				
4.6.1 : Les initiatives de promotion de la prise en compte de la dimension genre	Cet indicateur mesure le nombre d'initiatives de promotion de la prise en compte de la dimension genre	CGCL : Article 3	0 : si pas d'initiatives ; 1 : si peu d'initiatives ; 2 : si les initiatives sont moyennement nombreuses ; 3 : si beaucoup d'initiatives.	Plan de développement communal Rapports des services dédiés Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
4.6.2 : L'existence d'organisations en faveur du genre	Cet indicateur mesure le nombre d'organisations en faveur du genre	CGCL : Article 3	0 : si pas d'organisations ; 1 : si peu d'organisations ; 2 : si les organisations sont moyennement nombreuses ; 3 : si beaucoup d'organisations.	Plan de développement communal Existence de comités locaux genre Rapports des services dédiés Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
4.6.3 : La prise en compte du genre dans les organisations communautaires et les structures locales de prise de décision	Cet indicateur mesure le niveau de prise en compte du genre dans les organisations communautaires et les structures locales de prise de décision	CGCL : Article 3	0 : si très faible ; 1 : si faible ; 2 : si moyennement fort ; 3 : si très fort.	Plan de développement communal Rapports des services dédiés Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
4.6.4 : La prise en compte du genre notamment des besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans la planification locale	Cet indicateur mesure le niveau de prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans la planification locale	CGCL : Article 3	0 : si très faible ; 1 : si faible ; 2 : si moyennement fort ; 3 : si très fort.	Plan de développement communal Rapports des services dédiés Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
DOMAINE 5 : ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FRAGILITE/CONFLIT				
CRITERE 7 : SENSIBILITE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MANIFESTATION DES IMPACTS				
Indicateurs	Description	Références légales	Notation	Moyen de vérification
5.7.1 : Part du budget allouée à l'adaptation aux CC	Cet indicateur mesure le taux que représente le budget alloué à la prise en charge d'actions d'adaptation aux changements climatiques par rapport aux dépenses totales prévues. C'est l'année N qui est considérée.	CGCL : Article 27	0 : si le taux est de 0% ; 1 : si le taux est entre 1 et 10% ; 2 : si le taux est entre 11 et 20% ; 3 : si le taux est supérieur à 20%.	Budget de l'année en cours Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
5.7.2 : Taux d'infrastructures	Cet indicateur mesure le pourcentage de services	CGCL : Article 171	0 : si le taux est inférieur à 25% ;	Infrastructures communautaires érigées

communautaires intégrant des mécanismes d'adaptation aux CC	communautaires prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques. C'est l'année N qui est considérée		1 : si le taux est compris entre 25 et 50% ; 2 : si le taux est compris entre 51 et 75% ; 3 : si le taux est supérieur à 75%. Note max : 3	ou gérées par la commune Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
5.7.3 : Existence de structures sanitaires opérationnelles	Cet indicateur mesure la capacité de la commune à prendre en charge des soins de santé primaires de la population du territoire communal	CGCL : Article 106	3 : si aucune structure sanitaire n'existe ; 2 : si la structure sanitaire existe mais ne fonctionne pas convenablement (insuffisance du personnel, locaux inadaptés, etc.) ; 1 : si la structure sanitaire existe, et est opérationnelle. Note max : 3	Infrastructures sanitaires érigées ou gérées par la commune Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
5.7.4 : La politique d'adaptation de la commune repose-t-elle sur une analyse adéquate des vulnérabilités	Cet indicateur mesure si l'analyse de la vulnérabilité est bien prise en compte dans l'élaboration du plan de développement communal en cours de validité (notamment la vulnérabilité aux conflits)	CGCL : Article 314 ?	1 : si non ; 0 : si oui. Note max : 1	Plan de développement communal

DOMAINE 6 : PLANIFICATION ET PARTENARIAT

CRITERE 8 : EXISTENCE OU NON D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Indicateurs	Description	Références légales	Notation	Moyen de vérification
6.8.1 : Existence d'un PDC en cours de mise en œuvre et initiateur de l'élaboration	Cet indicateur mesure la capacité (financière et technique) de la commune à se doter d'un document de planification	CGCL : Article 315	0 : Si appui de partenaires techniques et financiers de la CT à 100% ; 1 : Si par participation de la commune à 20% (prise en charge des aspects d'organisation des ateliers) ; 2 : Si par initiative de la commune à 80% ; 3 : Si par réalisation de la commune à 100%. Note max : 3	Plan de développement communal Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
6.8.2 : Prise en compte des dimensions transversales dans les PDC	Cet indicateur mesure le niveau de prise en compte des dimensions transversales (Changement climatique, Genre, Migration, Nutrition)	-	0 : si très faible ; 1 : si faible ; 2 : si moyennement fort ; 3 : si très fort. Note max : 3	Plan de développement communal Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
6.8.3 : État de mise en œuvre du PDC et existence d'un mécanisme de suivi-évaluation du PDC	Cet indicateur mesure le niveau de mise en œuvre des activités du PDC	CGCL : Article 315	0 : si très faible ; 1 : si faible ; 2 : si moyennement fort ; 3 : si très fort. Note max : 3	Rapports annuels de la CT Taux de réalisation physique et financière du PDC Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales

CRITERE 9 : PRESENCE DE PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

6.9.1 : Nombre de partenaires présents dans la commune lors des 5 dernières années	Cet indicateur mesure les performances de la CT en termes de partenariat à travers le nombre de partenaires présents dans la commune lors des 5 dernières années	CGCL : Article 19	0 : si pas de partenaires ; 1 : si le nombre est compris entre 02 et 05 ; 2 : si le nombre est compris entre 05 et 10 ; 3 : si le nombre est supérieur à 10. Note max : 3	Plan de développement communal Rapports du CADL Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
6.9.2 : Initiatives mises en œuvre par les partenaires lors des 5 dernières années	Cet indicateur mesure le nombre d'initiatives mises en œuvre par les partenaires lors des 5 dernières années	CGCL : Article 19	0 : si pas d'initiatives ; 1 : si le nombre d'initiatives est compris entre 05 et 10 ; 2 : si le nombre est compris entre 10 et 15 ; 3 : si le nombre est supérieur à 15. Note max : 3	Plan de développement communal Rapports annuels de la CT Rapports du CADL et de l'ARD Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales

6.9.3 : Retombées/impacts des initiatives de développement	Cet indicateur apprécie les retombées/impacts des initiatives de développement	CGCL : Article 19	0 : Si niveau de développement de la CT faible ; 1 : Si niveau de développement de la CT assez faibles ; 2 : si niveau de développement de la CT moyennement fortes ; 3 : Si niveau de développement de la CT très fortes. Note max : 3	Rapports annuels de la CT Rapports du CADL et de l'ARD Entretien avec l'ARD, les services techniques et les autorités administratives et locales
--	--	-------------------	---	---